

● WEBINAIRE



QUALIOPI ET LA FORMATION MULTIMODALE

16 février | 11h30 - 12h30

Intervenants :

- Michel Baujard, CFS+
- Sarah De La Morandière, CENTRE INFFO
- Victoria Pérès-Labourdette, E-GRETA-CFA
- Joël Ruiz, FFFOD
- Marc Verger, ISQ

Animateur :

- Loïc Tournedouet, AFPA

ffod

Mot d'introduction

Joël RUIZ



Président du FFFOD

Résultats du sondage LinkedIn

En tant qu'OF multimodale, la mise en application du référentiel Qualiopi

- Compliquée à mettre en place 26 %
- N'a pas posé de difficulté 41 %
- Vous questionne encore 32 %

Victoria PÉRÈS-LABOURDETTE



Responsable technique du
Consortium national e-GRETA-CFA



Consortium national e-GRETA-CFA



L'appellation e-GRETA-CFA désigne une plateforme de formation en ligne créée il y a 20 ans à l'initiative de l'académie de Besançon.

Aujourd'hui, elle est développée et exploitée en consortium par 16 régions académiques mutualisatrices, pour répondre nationalement aux besoins de la formation des adultes dans les Greta, avec différentes modalités de formation, en présentiel et à distance.

Sarah DE LA MORANDIÈRE



Consultante senior



Michel BAUJARD



Président fondateur

CFS+
Conseils, Formations, Services

JEUDI 23 FÉVRIER
de 14:30 à 16:00

(Europe/Paris)

361 inscrits | 90 mn

✓ Inscription 100% gratuite

✓ Alertes email avant le
webinar

✓ Zone de chat pour poser vos
questions

✓ Rediffusion jusqu'au
31/12/2023

Je m'inscris



Formation digitale : quelles innovations, évaluations, certifications pour 2023

Où en est la formation digitale ?

Avec

Aurélia Bollé, Déléguée générale du FFFOD, Forum des acteurs de la formation digitale 

Sarah de la Morandière, Consultante, ingénierie pédagogique.



Myriam Henry, Responsable Certification chez AFTRAL 

Michel Baujard, Président de CFS+ 

Au cours de ce webinaire, en tant que membres de Forum des Acteurs de la Formation Digitale, nous ferons le point sur l'actualité du numérique en formation professionnelle : développement du marché, nouvelles innovations, apparition et développement du Métavers, et autre sujets, que vous pouvez nous suggérer en écrivant à contact@cfsplus.fr

Nous analyserons le marché du travail dans la formation digitale, et sur les certifications professionnelles en rapport avec le digital enregistrées au RNCP et au RS, s'il y en a.

Nous aborderons le sujet des évaluations selon les différents modèles pédagogiques rencontrés dans la formation digitale.

Nous présenterons les proposition du FFFOD sur les éléments de preuve que l'on peut présenter lors d'un audit Qualiopi dans le cadre de formations digitalisées.

Ne manquez pas ce rendez-vous.

cfsplus.fr

- **Accompagnements Qualiopi et ISO**
- **Formations et accompagnements Répertoires nationaux**

INDICATEURS CONCERNES

INDICATEUR COMMUN D'APPRÉCIATION

1

Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées.

NIVEAU ATTENDU

Donner une information accessible, exhaustive (c'est-à-dire sur l'intégralité des items mentionnés) datée et actualisée.

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Tous supports et outils d'information (plaquette, réseaux sociaux, sites internet, supports de publicité, salons, supports de contractualisation, conditions générales de vente). Pour les PSH, livret d'accueil, registre public d'accessibilité, conditions d'accès.

FORMATION À DISTANCE

- ▶ Vérification des compétences et des outils numériques nécessaires pour participer aux activités et travaux à distance.
- ▶ Support indiquant les ressources mises à disposition du stagiaire, leur mode d'accès (LMS, cloud collaboratif), l'assistance technique et pédagogique, le programme indiquant les activités pédagogiques à effectuer à distance et durées moyennes, les évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation. ◀◀◀

INDICATEUR COMMUN D'APPRÉCIATION

6

Le prestataire établit les contenus et les modalités de mise en œuvre de la prestation, adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer que les contenus et modalités de mise en œuvre des prestations sont adaptés aux objectifs définis en fonction des bénéficiaires.

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Parcours, déroulés et séquences, grilles et modalités d'évaluation, modalités techniques et pédagogiques d'accompagnement : en présentiel, à distance ou en mixte (blended learning, synchrone ou asynchrone). Supports de contractualisation, de réalisation, modalités de mise en œuvre, référentiels des diplômes, guide pratique du déroulé de la prestation, avec la durée et le calendrier.

FORMATION À DISTANCE

- ▶ Précisions des dispositifs d'alternance et des relations entre les différentes modalités pédagogiques utilisées. ◀◀◀

INDICATEUR COMMUN D'APPRÉCIATION 8

Le prestataire détermine les procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer la mise en œuvre des procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation adaptée aux publics et modalités de formations.

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Diagnostic préalable, entretien, évaluation des acquis à l'entrée (quiz, QCM, exercices, mise en situation, test), outils de mesure des écarts en termes de compétences à acquérir ou à faire valider, procédures de positionnement et/ou conditions d'accès.

FORMATION À DISTANCE

- ▶ Procédure de validation des compétences numériques nécessaires pour participer aux activités et travaux à distance. ◀◀◀

INDICATEUR COMMUN D'APPRÉCIATION 9

Le prestataire informe les publics bénéficiaires des conditions de déroulement de la prestation.

NIVEAU ATTENDU

Les modalités d'accueil et les conditions de déroulement de la prestation sont formalisées et diffusées.

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Règlement intérieur, livret d'accueil, convocation, conditions générales d'utilisation (CGU), noms des référents pédagogiques et administratifs, organigramme, aspects périphériques à la formation (hébergement, restauration, transport, rémunération...), modalités d'accès des personnes en situation de handicap.

FORMATION À DISTANCE

- ▶ Convocations en présence/à distance/multimodal.
- ▶ Modalités d'accès à la LMS, assistance technique et pédagogique.
- ▶ Règlement intérieur intégrant les consignes à respecter en présence/à distance/en situation de travail. Dans la partie à distance, préciser les modalités de réalisation des séquences de formation à distance et les obligations d'assiduité du stagiaire. ◀◀◀

INDICATEUR COMMUN D'APPRÉCIATION 10

Le prestataire met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires.

NIVEAU ATTENDU

La prestation est adaptée aux situations et profils des bénéficiaires : contenus (outils et méthodes), accompagnement, suivi (durées, emplois du temps, adaptation des rythmes).

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Durées et contenus des prestations, emplois du temps, groupes de niveaux, entretiens, fonction dédiée (réfèrent pédagogique), livret de suivi pédagogique (centre/entreprise), séquences d'accompagnements et/ou de médiation. Pour les PSH, liste de structures/personnes ressources (réactualisée régulièrement) susceptibles d'aider à aménager les parcours.

FORMATION À DISTANCE

- ▶ Charte tutorale.
- ▶ Contractualisation de l'accompagnement décrivant notamment la méthode, les modalités individuelles et collectives, ainsi que l'échéancier de la mise en œuvre (sur le modèle d'un PIF).
- ▶ Traçabilité de l'accompagnement proposé et réalisé (forums, mails ...), planning, ressources, activités ou cas pratiques personnalisés selon les niveaux et attentes de l'apprenant. ◀◀◀

INDICATEUR COMMUN D'APPRÉCIATION 11

Le prestataire évalue l'atteinte par les publics bénéficiaires des objectifs de la prestation.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer qu'un processus d'évaluation existe, est formalisé et mis en œuvre. Il permet d'apprécier l'atteinte des objectifs.

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Outils d'évaluation des acquis en cours et en fin de prestation (à chaud et à froid), outils d'auto-évaluation mis à la disposition des bénéficiaires, bilans intermédiaires, comptes rendus, taux de réussite aux certifications professionnelles et concours, livret de compétences, preuve de délivrance de la certification.

FORMATION À DISTANCE

- ▶ Traçabilité des évaluations régulières, mise en place de jalons tout au long du parcours de formation. ◀◀◀

INDICATEUR COMMUN D'APPRÉCIATION 12

Le prestataire décrit et met en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer que des mesures formalisées existent et sont mises en œuvre.

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Procédure de gestion des abandons et de relance systématique, listing de relances téléphoniques, carnet de rendez-vous, outils et méthodes favorisant l'implication du bénéficiaire (documents co-construits, espaces partagés), enquêtes terrain, plateforme pédagogique, variété des modalités pédagogiques.

FORMATION À DISTANCE

- ▶ Justificatifs de réalisation de travaux et/ou de l'implication des apprenants.
- ▶ Procédure de suivi-relance, présence-absence. ◀◀◀

INDICATEUR COMMUN D'APPRÉCIATION 13

Pour les formations en alternance, le prestataire, en lien avec l'entreprise, anticipe avec l'apprenant les missions confiées, à court, moyen et long terme, et assure la coordination et la progressivité des apprentissages réalisés en centre de formation et en entreprise.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer qu'un processus formalisé d'articulation des apprentissages en centre et en entreprise est mis en œuvre.

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Tout outil de liaison entre l'entreprise, le bénéficiaire et le prestataire : carnet de suivi, preuves de dialogue entre prestataire et tuteurs pour l'adaptation, plannings, comptes rendus d'entretien ou de visite d'entreprise, tableau de bord dématérialisé.

FORMATION À DISTANCE

- ▶ Possibilité de produire un livret d'apprentissage en ligne, partagé entre l'organisme de formation et l'entreprise, ainsi que des rendez-vous synchrones de suivi pour vérifier la coordination entre les apprentissages centre/entreprise. ◀◀◀

INDICATEUR COMMUN D'APPRÉCIATION 16

Lorsque le prestataire met en œuvre des formations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure que les conditions de présentation des bénéficiaires à la certification respectent les exigences formelles de l'autorité de certification.

NIVEAU ATTENDU

Le prestataire respecte les exigences formelles de l'autorité de certification lorsqu'il présente des candidats à la certification qu'il propose.

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Procès-verbal des sessions d'examen, livret d'évaluations réalisées en cours de formation, attestations de réussite ou de suivi à des formations réglementaires obligatoires pour obtenir la certification visée.

FORMATION À DISTANCE

- ▶ Vérification auprès du certificateur des conditions de passage de l'examen à distance, et des conditions d'accessibilité s'il y a lieu. ◀◀◀

INDICATEUR COMMUN D'APPRÉCIATION 18

Le prestataire mobilise et coordonne les différents intervenants internes et/ou externes (pédagogiques, administratifs, logistiques, commerciaux...).

NIVEAU ATTENDU

Démontrer l'existence d'une coordination des fonctions nécessaires à la prestation.

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Organigramme fonctionnel avec les champs d'intervention (pédagogique, technique, commercial, social), liste des intervenants/contributeurs, contrats de travail, de prestations de service, fiches de poste, liste des référents pédagogiques, administratifs et handicap.

FORMATION À DISTANCE

- ▶ Maîtrise d'outils et compétences liées à la formation en digital learning dans les fiches de postes ou les CV.
- ▶ Communication sur les personnes chargées de l'assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours.
- ▶ Référent numérique (technique et pédagogique). ◀◀◀

INDICATEUR COMMUN D'APPRÉCIATION 19

Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer que les ressources pédagogiques existent, sont actualisées et disponibles et démontrer que des dispositions sont mises en place afin de permettre aux bénéficiaires de se les approprier.

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Ressources pédagogiques mises à disposition des bénéficiaires : supports de cours/d'explicitation des compétences, vidéos, fiches pratiques, outils d'exploration du monde du travail et projections professionnelles, liste des ressources documentaires en lien avec les domaines ciblés par la prestation dont dispose le prestataire (fiches RNCP...), typologie des ressources pédagogiques (internet, abonnements revues spécialisées, centre de ressources), modalités d'accès aux ressources pour les bénéficiaires, les équipes pédagogiques, modalités activées pour faciliter l'utilisation et l'appropriation par les bénéficiaires des ressources (présentiel, à distance, espace partagé), dispositif de veille et d'actualisation des ressources pédagogiques. Pour les PSH, modalités d'accès ou supports spécifiques et capitalisation des aménagements mis en œuvre.

FORMATION À DISTANCE

► Mesures identifiées pour accompagner les bénéficiaires dans l'appropriation de l'outil – tutos, hotline... ◀◀◀

INDICATEUR COMMUN D'APPRÉCIATION 20

Le prestataire dispose d'un personnel dédié à l'appui à la mobilité nationale et internationale, d'un référent handicap et d'un conseil de perfectionnement.

NIVEAU ATTENDU

Le prestataire présente :

- la liste des membres du conseil de perfectionnement, le dernier compte rendu et/ou procès-verbal ;
- la liste des personnes dédiées à la mobilité (nationale et internationale) ;
- le nom et le contact du référent handicap.

ÉLÉMENTS DE PREUVE

- Nom et qualité des membres du conseil de perfectionnement (dernier compte rendu et/ou procès-verbal, preuve de constitution en cours du conseil de perfectionnement pour le nouveau CFA) ;
- nom et qualité des personnes dédiées à la mobilité (nationale et internationale) ;
- nom du référent handicap et procès-verbal de sa nomination.

FORMATION À DISTANCE

► Désignation d'un référent numérique dans l'équipe pédagogique sensibilisé à l'accessibilité numérique. ◀◀◀

INDICATEUR COMMUN D'APPRÉCIATION 21

Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes, adaptées aux prestations.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer que les compétences requises pour réaliser les prestations ont été définies en amont et sont adaptées aux prestations.

La maîtrise de ces compétences fait par ailleurs l'objet d'une évaluation par le prestataire.

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Analyse des besoins de compétences et modalités de recrutement, modalité d'intégration des personnels, entretiens professionnels, curriculum vitæ des formateurs, formations initiales et continues des formateurs, sensibilisation des personnels à l'accueil du public en situation de handicap, processus d'accueil des nouveaux professionnels, échanges de pratiques, plan de développement des compétences, pluridisciplinarité des intervenants (par la composition des équipes ou la capacité de mobilisation de personnes ressources).

FORMATION À DISTANCE

► Mobilisation et évaluation des compétences en animation digitale des intervenants internes/externes. ◀◀◀

INDICATEUR COMMUN D'APPRÉCIATION 22

Le prestataire entretient et développe les compétences de ses salariés, adaptées aux prestations qu'il délivre.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer l'existence d'un plan de développement des compétences pour l'ensemble de son personnel.

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Mobilisation de différents leviers de formation/professionnalisation, qualification des personnels, recherche-action, plan de développement des compétences, entretien professionnel, communauté de pairs, groupe d'analyse et d'échange de pratiques, diffusion de documents d'information sur les possibilités de formation et de qualification tout au long de la vie (CPF, VAE, etc.).

FORMATION À DISTANCE

► Intégration dans le plan de développement des compétences numériques des salariés. ◀◀◀

INDICATEUR COMMUN D'APPRÉCIATION **23**

Le prestataire réalise une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle et en exploite les enseignements.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer la mise en place d'une veille légale et réglementaire et son exploitation.

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Abonnements, adhésions, participation aux salons professionnels, conférences, groupes normatifs, actualisation des supports d'information (publicité) ou de contractualisation, des dispositifs mobilisés (règles CPF) en fonction des évolutions juridiques, veille réglementaire en matière de handicap.

FORMATION À DISTANCE

- ▶ Adhésion à des organisations et/ou abonnement à des publications spécialisées (FFFOD). ◀◀◀

INDICATEUR COMMUN D'APPRÉCIATION **26**

Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer la mise en place d'un réseau de partenaires/experts/acteurs du champ du handicap, mobilisable par les personnels et dans le cas d'accueil de personnes en situation de handicap, préciser les mesures spécifiques mises en œuvre.

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Liste des partenaires du territoire susceptibles d'aider le prestataire dans la prise en compte des PSH, dont les partenaires spécialisés intervenants pour le compte de l'Agefiph et du Fiphfp. Participation aux instances et manifestation des partenaires, compte rendu de rencontres. Compétences et connaissances du référent handicap.

FORMATION À DISTANCE

- ▶ Mobilisation dans son réseau de partenaires d'une ou de plusieurs personnes sensibilisées à l'accessibilité numérique. ◀◀◀

INDICATEUR COMMUN D'APPRÉCIATION 27

Lorsque le prestataire fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assure du respect de la conformité au présent référentiel.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer les dispositions mises en place pour vérifier le respect de la conformité au présent référentiel par le sous-traitant ou le salarié porté.

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Veille économique et documents y afférents, participations à des conférences, colloques, salon, adhésion à un réseau professionnel (syndicat, fédération, forums), abonnements à des revues professionnelles. Diffusion des éléments issus de la veille au personnel du prestataire, évolutions apportées au contenu des prestations proposées.

FORMATION À DISTANCE

► La vérification régulière de la mise à jour de leurs compétences par les sous-traitants comprend une vérification de la mise à jour des compétences nécessaires au digital learning. ◀◀◀

INDICATEUR COMMUN D'APPRÉCIATION 28

Lorsque les prestations dispensées au bénéficiaire comprennent des périodes de formation en situation de travail, le prestataire mobilise son réseau de partenaires socio-économiques pour coconstruire l'ingénierie de formation et favoriser l'accueil en entreprise.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer l'existence d'un réseau de partenaires socio-économiques mobilisé tout au long de la prestation.

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Comités de pilotage, comptes rendus de réunions, liste des entreprises partenaires, conventions de partenariats, contacts réseau SPE, livret alternance, informations sur les partenariats.

FORMATION À DISTANCE

► Le réseau des partenaires socio-économiques du prestataire est mobilisé pour la prise en compte des actions de formation réalisées en tout ou partie à distance, notamment pour la prise en compte des compétences en digital learning des tuteurs et intervenants dans l'entreprise auprès des stagiaires. ◀◀◀

INDICATEUR COMMUN D'APPRÉCIATION **31**

Le prestataire met en œuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes, des réclamations exprimées par ces dernières, des aléas survenus en cours de prestation.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer la mise en place de modalités de traitement des aléas, difficultés et réclamations.

ÉLÉMENTS DE PREUVE

Description et mise en œuvre de ces modalités (accusé de réception des réclamations et réponses apportées aux réclamants), enquêtes de satisfaction, analyse et traitement des réclamations formulées par les stagiaires, système de médiation.

FORMATION À DISTANCE

► Traitement des insatisfactions, aléas, difficultés et réclamations liés à la formation à distance. ◀◀◀

Marc VERGER



Directeur du développement



ISQ CERTIFICATION

Un des principaux certificateurs Qualiopi



PROFESSIONNALISME
&
RECONNAISSANCE

ISQ Association évolue pour mieux répondre à vos enjeux et poursuivre sa mission de tiers de confiance.



CONFIANCE
&
PERFORMANCE

ACCOMPAGNEMENT
&
FORMATION - CONSEIL

CARTOGRAPHIE DES CERTIFIÉS

Au 20 janvier 2023

	20/01/2023	01/10/2022	
Nombre NDA actifs	113553	119435	-5%
Nombre de prestataire certifiés	42590	41280	3%

CARTOGRAPHIE DES CERTIFIÉS

Au 20 janvier 2023

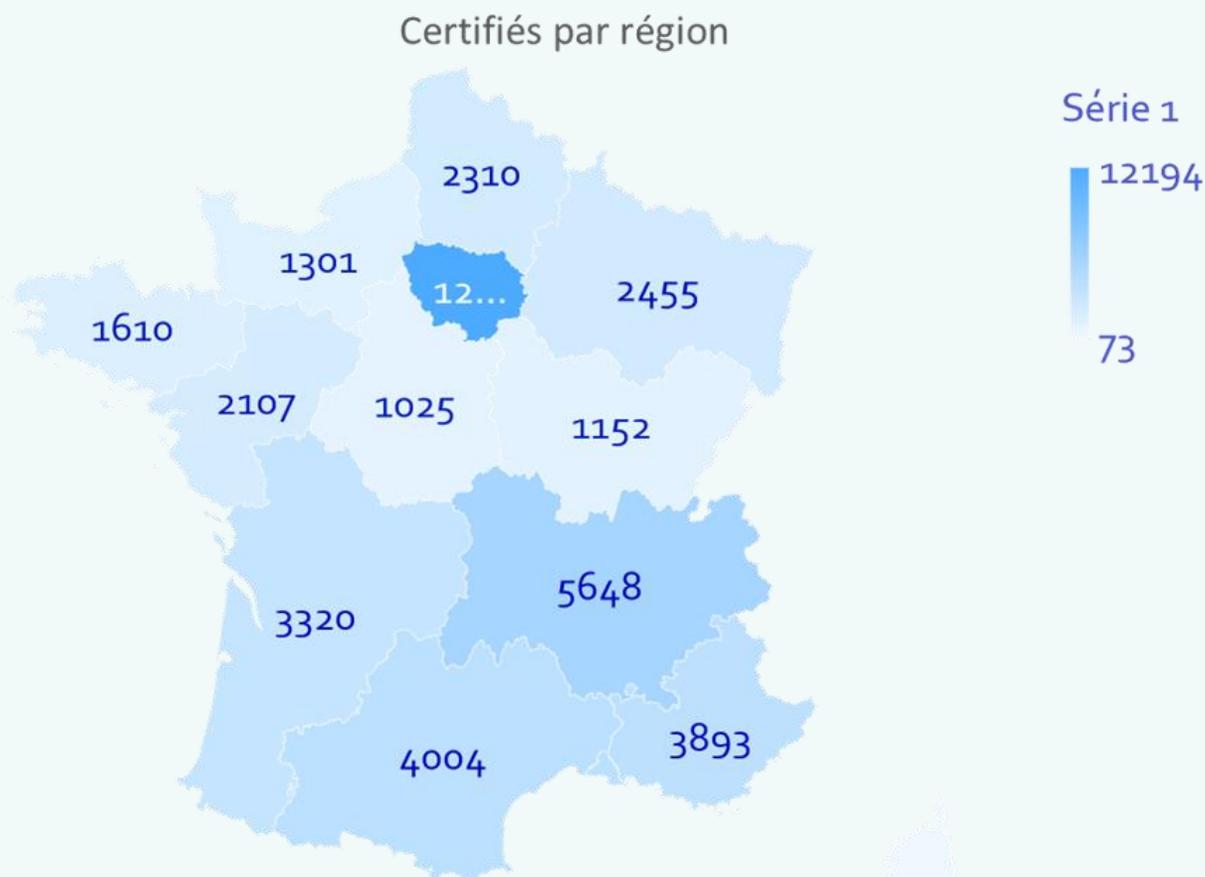
Nombre de certifiés pour...	
1Cat	35447
2Cat	5332
3Cat	1307
4Cat	504

+1019

+244

+47

+0



CERTIFICATION DE PROCESSUS

Et non de documents / éléments de preuve

Qualiopi est une certification de processus

- Les éléments de preuve présents dans le Guide de lecture sont communiqués à titre indicatifs ET non obligatoires
- Des éléments de preuve peuvent être valorisés pour plusieurs indicateurs
- L'important est la mise en oeuvre systématique des process et des documents associés qui conduisent à apprécier la conformité avec les attendus des indicateurs

INTÉRÊT DU GUIDE QUALIOPI ET LA FORMATION MULTIMODALE

Aide pour les auditeurs et les audités

Il peut permettre de

- Aligner la compréhension des attendus - ce que l'on va me demander
- Couvrir des documents / aspects parfois “oubliés” et/ou “négligés”
 - Le bénéficiaire dispose-t-il des compétences numériques pour participer aux activités et travaux
 - Le bénéficiaire dispose-t-il des prérequis techniques (outil, connectivité) pour participer
 - Le RIS prend-il en compte les modalités distancielles
 - Le bénéficiaire est-il informé des modalités d'assistance et d'accompagnement
 - Maîtrise et/ou développement des connaissances et compétences des intervenants en lien avec la “montée en puissance” du distanciel

INTÉRÊT DU DOCUMENT

En lien avec les obligations spécifiques de la FOAD

Si les FOAD doivent respecter les règles générales de réalisation des actions de formation, elles font l'objet d'une réglementation spécifique et doivent nécessairement comprendre :

- Une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours - indicateurs 1 (information) - 4 (besoin d'accompagnement & aide) - 6 (adaptation décidée en amont) - 8 (évaluation amont) - 9 (information) - 10 (suivi) - 12 (engagement et rupture de parcours),....
- Une information du bénéficiaire sur les activités pédagogiques à effectuer à distance et leur durée moyenne,
- Des évaluations qui jalonnent ou concluent l'action - indicateurs 1 (information) - 11 (évaluation)

TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE !



Lien de téléchargement :
<https://forms.gle/p8r76XFEhc4XRBwx9>



Temps d'échanges



www.fffod.org



contact@fffod.fr



[@fffod](https://twitter.com/fffod)



[Forum des acteurs de la formation digitale](#)